



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LACOLLE, DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX ET DE SAINT-VALENTIN CONCERNANT LE PARTAGE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR INCENDIE

Lacolle, le 20 novembre 2023 – Les Municipalités de Lacolle, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin ont le plaisir d'annoncer qu'elles partageront le même directeur pour les Services de sécurité incendie de Lacolle et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le futur directeur du Service de sécurité incendie chapeautera les deux casernes.

Les trois municipalités ont décidé d'œuvrer ensemble afin de palier à la difficulté de recruter. Le futur directeur sera responsable de la gestion et du contrôle des opérations liées à la sécurité incendie sur le territoire desservi. Toutefois les Municipalités de Lacolle et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demeureront responsables de leur personnel et du lien d'emploi de chaque membre dudit personnel. Chacune des trois municipalités conservera ses ressources matérielles et de ses immeubles.

L'entente sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028 pour se renouveler automatiquement tous les cinq ans, sauf avis contraire.

D'un point de vue financier, les coûts seront répartis entre les Municipalités de Lacolle, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin.

De concert, les trois maires s'entendent pour dire que depuis plusieurs années, un regroupement avec une autre municipalité était envisagé pour faire face aux enjeux de la sécurité incendie en vue de répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu. Aujourd'hui, cette nouvelle démontre une nouvelle fois que la mise en commun des ressources est plus bénéfique pour nos citoyens.

Source :

Silvio Gaudio

Directeur général et

Greffier-trésorier

dg@lacolle.com